

Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole Jardinier Paysagiste [CAPa JP]



Septembre à juin - RNCP : 24928 - Diplôme de Niveau 3



1200 heures : 990 h en centre et 210 h en entreprise

En Formation Continue

Evaluation en situation professionnelle

[Objectifs]



*Acquérir des connaissances et les gestes techniques en travaux d'aménagement paysager
Développer les aptitudes et les compétences nécessaires à un emploi d'ouvrier dans le domaine du paysage*

[Compétences]



C1. Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
Sélection et traitement de l'information
Utilisation des outils numériques

C2. Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
Prévention de sa santé
Création personnelle

C3. Interagir avec son environnement social
Situation de communication
Fonctionnement d'une entreprise

C4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
Entretien la végétation
Réaliser les installations et des infrastructures paysagères

C5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
Réaliser les travaux de mise en place des végétaux
Réaliser les travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

C6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements
Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et des équipements
Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et des équipements

C7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Participer à une construction au jardin à partir de matériaux récupérés



[Les + de la formation]

- Certificat Individuel pour l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques [CIPP]
- Permis BE
- Sauveteur Secouriste au travail [SST]



CFPPA de Charolles
7, Chemin D'Ouze
71120 CHAROLLES
Tel: 03.85.24.00.80

Mai: cfppa.charolles@educagri.fr

www.epl-fontaines.fr- CFPPA CHAROLLES



[Modalités pédagogiques]

- Formation au CFPPA de Charolles
- Parcours Individualisé
- Travaux pratiques



[Publics concernés]

- Demandeur d'emploi désirant s'insérer dans la filière paysage (salarial)
- Salarié d'autre secteur souhaitant se reconverter



[Conditions d'entrée en formation]

- Avoir un projet professionnel
- Présenter une prescription de formation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi)
- Participer à un entretien de motivation

[Contact]

Coordinateur formations longues

Tel : 03.85.24.00.80

Mail : cfppa.charolles@educagri.fr

[Validation de la formation]

Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture après l'obtention des 7 UC.

Les candidats ont 5 ans pour obtenir l'ensemble des blocs de compétence.

Prise en compte de la Validation d'Acquis Académiques pour l'individualisation du parcours de formation pour un candidat ayant un diplôme de niveau 3 et plus.

Des évaluations certificatives peuvent être proposées au candidat à l'entrée selon son profil.

Le CAPa JP peut être obtenu tout ou partie par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE).

Nous consulter



[Evaluation de l'action de formation]

- Bilan organisé avec les financeurs et les partenaires
- Enquête de satisfaction proposée aux acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs en entreprise)



TAUX DE REUSSITE
100 %



TAUX DE SATISFACTION
80%



TAUX D'INSERTION
A consulter sur
le site internet de l'EPL



[Rémunération et financement]

- Selon son statut, le stagiaire peut être rémunéré (nous consulter pour étude de chaque cas).
- La formation peut être financée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ou les OPCO.
- La formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Aucun frais pédagogique



[Et Après ?]

- Après l'obtention du CAPa JP, possibilité de suivre une formation BP Aménagements Paysagers